

# Charte

## CHARTRE DU SEL DES TROIS COMMUNES

*(Système d'Echange Local Villiers, Neauphle, Pontchartrain)*

Le SEL des 3 Communes est une association de personnes qui s'échangent des compétences, des services ou des biens. Ces échanges sont comptabilisés au moyen d'une unité d'échange dont le nom sera défini dans le Règlement Intérieur. Dans le cas des compétences et des services, l'unité d'échange sera basée sur le temps.

*En adhérant au S.E.L des 3 Communes, chaque membre s'engage à :*

- *respecter les valeurs* solidaires fondées sur le dialogue, la confiance, la convivialité, le respect de l'environnement, et la réciprocité au sein du groupe.
- échanger dans le respect des convictions de l'autre, ce qui exclut tout propos ou attitude raciste ou discriminatoire.
- procéder à ces échanges dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment en matière sociale et fiscale.
- vérifier que son assurance personnelle couvre les risques liés à l'échange qu'il s'apprête à faire. En effet, le SEL des 3 Communes n'a d'autre responsabilité que celle de mettre en relation les offreurs et les demandeurs. Il ne saurait être tenu pour responsable en cas d'accident corporel ou matériel.
- respecter le Règlement Intérieur.

Tout adhérent du SEL des 3 Communes garde la liberté de refuser une proposition d'échange sans avoir à en justifier.

Les échanges entre les adhérents visent à développer le lien social au sein d'un territoire de proximité et à améliorer la qualité de vie de chaque adhérent.

*Lu et approuvé le .. / .. / ....*

*Signature :*